



PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

14 mars 2024

Les membres du conseil municipal se sont réunis, le 14 mars 2024 à 20h30, à la mairie, sous la présidence du maire, Simone Christin-Lafond.

Présents: Marie-Claire BARCOUDAT, Jean BRANSIET, Simone CHRISTIN-LAFOND, Sylvie COUVREUR, Alcide CROS, Joseph GAGNAIRE, Séverine JASSERAND, Jérôme MAY, René SUCHET.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Quorum: 5

Présents: 9

Votants: 9

Secrétaire de séance : Marie-Claire BARCOUDAT

Madame la maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2024,
- 2. Renouvellement de la convention de partenariat entre les communes d'Apinac, Chambles, Estivareilles, Usson-en-Forez, Saint Georges-Haute-ville et l'association familles rurales d'Estivareilles concernant le point de médiation numérique,
- 3. Approbation du compte de gestion 2023,
- 4. Approbation du compte administratif 2023,
- 5. Affectation du résultat de fonctionnement,
- 6. Vote du budget primitif 2024,
- 7. Impôts fonciers: vote des taux 2024,
- 8. Informations diverses.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2024

Madame la maire soumet aux membres du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2024 pour observations. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. Renouvellement de la convention de partenariat entre les communes d'Apinac, Chambles, Estivareilles, Usson-en-Forez, Saint Georges-Haute-ville et l'association familles rurales d'Estivareilles concernant le point de médiation numérique

La convention qui lie les communes d'Apinac, Chambles, Estivareilles, Usson en Forez et Saint Georges Hauteville à l'association Familles Rurales d'Estivareilles, dans le cadre du point de médiation numérique, arrive à son terme. Il convient de renouveler cette convention pour un an. Au vu de ses résultats comptables satisfaisants, l'association ne demande pas de versement de subvention pour cette année, toutefois une somme leur sera allouée en cas de difficulté financière et sera alors inscrite au budget.

Il est proposé au conseil municipal de s'engager à inscrire, si nécessaire, cette somme au budget et d'autoriser madame la maire à signer la nouvelle convention et tout document afférent à ce dossier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de madame la maire, Simone CHRISTIN-LAFOND, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2023 est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du compte administratif 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame Marie-Claire BARCOUDAT, adjointe en charge des finances de la commune, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par madame Simone CHRISTIN-LAFOND, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement				Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	292 969,78	0,00	203 270,90	0,00	496 240,68
Opérations exercice	313 708,53	382 510,44	159 170,43	72 921,78	472 878,96	455 432,22
Total	313 708,53	675 480,22	159 170,43	276 192,68	472 878,96	951 672,90
Résultat de clôture		361 771,69		117 022,25		478 793,94
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	361 771,69	0,00	117 022,25	0,00	478 793,94
Résultat définitif		361 771,69		117 022,25		478 793,94

Il constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entré et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Madame la maire quitte la séance afin qu'il soit procédé au vote. Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2023 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Affectation du résultat de fonctionnement

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 361 771.69€, propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	361 771.69
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONNCTIONNEMENT : EXCÉDENT	68 801.91
/irement à la section d'investissement (pour mémoire-021)	77 827.90
excédent antérieur reporté (report à nouveau – recette 002)	292 969.78
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – dépense 002)	0.00

A.EXCEDENT AU 31/12/2023	361 771.69
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – recette 002)	361 771 69

B.DEFICIT AU 31/12/2023	0.00
Déficit résiduel à reporter – dépense 002	0.00

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Vote du budget primitif 2024

Madame la maire rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le conseil municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

<u>Fonctionnement</u>	Investissement		
Dépenses : 720 555.26 €	Dépenses : 595 282.11 €		
Recettes : 720 555.26 €	Recettes : 595 282.11 €		

Madame la maire rappelle au conseil municipal que la nouvelle norme comptable M 57 donne la possibilité à l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter le budget primitif de la commune dans les termes présentés
- D'autoriser la fongibilité des crédits dans la limite des 7.5 % des dépenses réelles de la section
- D'autoriser madame la maire à signer tout document afférent à ce dossier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Impôts fonciers : vote des taux 2024

Madame la maire informe le conseil municipal que les taux des taxes foncières bâties et non bâties ainsi que le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires doivent être votés.

Les bases de calcul de ces impôts sont indexées sur l'inflation et augmenteront de 3,9%.

Considérant que l'augmentation sera conséquente madame la maire propose, pour 2024, de maintenir les taux communaux votés l'année précédente :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.39 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.80 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 59.55 %

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Informations diverses

Agenda: Deux concerts avec Caméléon musique le 31 mai à la salle des fêtes « Trio de blues » et le 21 juillet à l'église « From the roots to the blues ».

Spectacle avec « Les monts de la Balle » au Moulin de Vignal entre le 11 et 16 mai (date à préciser)

Fête de la musique 21 juin, sur la place du village au café de Marie dès 18h30 avec la participation de La Pie qui chante et en nocturne extérieur salle communale « Poésies dans les chansons « avec l'Arbre à Cannes.

Entre chien et loup, les mardis de Juillet (du 9 au 23 juillet) à 21h lectures de « L'Arbre à cannes »

Moulin en fête le 1 août

Course de côte de Cacharat le 4 août

Fête du village les 30 et 31 août

Toutes ces dates sont sur le site internet de la commune et diffusées sur Illiwap 1 semaine avant l'évènement.

Travaux : les travaux du réseau d'assainissement de la place de l'église seront réalisés durant la deuxième quinzaine de mars.

Date prévisionnelle du prochain conseil municipal le jeudi 11 avril 2024 à 20h30.

Fin de la séance du conseil municipal à 22h15.

La maire,

Simone CHRISTIN-LAFOND

La secrétaire,

Marie-Claire BARCOUDAT.